

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS
Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47
Fax : 03 85 25 87 59
e-mail : com.com.semur@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 AVRIL 2019 A SAINT JULIEN DE JONZY

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Julien de Jonzy, salle polyvalente, sous la présidence de M. André MAMESSIER
Date de la convocation du conseil communautaire : 25 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 29

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. Christophe ROBIN – M. Georges MATHIEU – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. David CORDEIRO – M. Bernard CHERVIER – Mme Sandrine LIEVRE – M. Pierre DURIAU – M. Henri MOLIERE – M. Jean Claude BURLOT – Mme Claire GAGET – M. Louis LAROCHE – M. Pierre AUVOLAT – M. Yann REMILLER – M. Jean François PEGUET – M. Jean MORIN – Mme Renée AUCAGNE – M. André MAMESSIER – M. Philippe CORNELOUP – Mme Brigitte BARATHON – M. Robert BAJARD – M. Jean Charles MARTIN – Mme Anne NEYRAND – M. Jean-Marc ALAMARTINE – M. François BACIAK – M. Robert BAYON – M. Jacques BLANCHARD – M. Jean Paul LAMOTTE – M. Jean Paul RICHARD

Absents excusés : M. Daniel VINCENT – Mme Agnès DURIX – M. Jean Louis FEUILLAND – Mme Marie Laure HAYE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LIEVRE

André MAMESSIER ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et remercie la commune de Saint Julien de Jonzy pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

M. Robert BAJARD, adjoint au Maire de Saint Julien de Jonzy, accueille l'assemblée et souhaite une bonne réunion à tous les délégués présents.

Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint (29 présents), le conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2019 à Sainte Foy, transmis préalablement aux délégués, est adopté à l'unanimité.

Les budgets primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes (environnement-ordures ménagères, action sociale, maison d'accueil, marché aux bestiaux, SPIC), validés par la commission des finances du 21 mars 2019, sont présentés au conseil communautaire.

Le Président indique qu'ils ont été élaborés sans augmentation de la fiscalité, ni pour le budget principal (4 taxes : TH, TFB, TFNB et CFE), ni pour le budget « Om/environnement » (TEOM).

Il précise également que le budget annexe « maison d'accueil » est établi sur la base de 11 logements loués (sur 12). Concernant le budget annexe « action sociale », il propose de forfaitiser le montant de la participation de la CC au fonctionnement du siège de ABISE, à hauteur de 6 500 € par an. D'autre part, la subvention de fonctionnement au Centre social a été revue à la hausse afin de permettre à l'association de pérenniser les moyens humains du Centre social (obligatoires pour le maintien de l'agrément et des subventions associées).

Le Président expose ensuite les principaux investissements prévus cette année : achèvement du PLUi (budget principal), achat de colonnes PAV et de bacs individuels et sécurisation de la déchetterie (budget annexe « OM/environnement »), amélioration des installations du marché (budget annexe « marché aux bestiaux ») ; les 2 derniers projets faisant l'objet de demande de subventions.

Le Président indique enfin que des subventions d'équilibre sont prévues du budget principal vers les budgets annexes « SPIC » et « action sociale », pour une somme totale de 170 886 €.

Les budgets présentés au Conseil communautaire s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	978 321,02 €	978 321,02 €	186 481,32 €	186 481,32 €
OM	561 681 €	561 681 €	73 861,25 €	73 861,25 €
Action sociale	128 879 €	128 879 €	0,00 €	0,00 €
Maison accueil	59 246,26 €	59 246,26 €	85 724,79 €	85 724,79 €
Marché	198 471,65 €	198 471,65 €	325 931,85 €	325 931,85 €
SPIC	291 755 €	291 755 €	209 412,35 €	209 412,35 €

Après cette présentation et discussions, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2019
- Vote le maintien des taux des 4 taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2019 comme suit : TH = 6,09%, TFB = 4,09%, TFNB = 8,36% et CFE = 4,84%
- Vote le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre du budget annexe « OM/Environnement » 2019 à hauteur de 431 249 € (soit un taux de 10,39%, identique à l'année 2018).

Subventions aux associations :

Sur proposition du Président et après avis favorable de la commission des finances réunie le 21/03/2019, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2019, arrêtées comme suit :

1/ Subventions imputées sur le budget principal (article 6574) :

Organismes bénéficiaires	Montant subvention 2019 accordée
OTSI	33 072 €
Brionnais Découvertes (fonctionnement)	800 €
Comité Concours Saint Christophe	1 800 €
Radio Cactus	1 100 €
Colegram (Foyer ruraux)	980 €

Organismes bénéficiaires (suite)	Montant subvention 2019 accordée
Ass. "les Bouts d'Choux" (Hôpital Paray : dons déchetterie)	150 €
Antenne Touristique Saint Christophe	5 000 €
Ass. Les Vieilles Pierres"	5 000 €
RASED La Clayette	100 €
RASED Marcigny	100 €
CEP Le Montsac	2 500 €
Plaisirs en Brionnais (Festival AWARANDA)	2 500 €
Lyséveil – 1A	200 €
Ass. Val d'Arconce Charolais Brionnais	500 €
TOTAL subventions budget principal	53 802 €

Il est à noter que :

- la demande de subvention de l'association « Bouthier de Rochefort » est ajournée dans l'attente de la confirmation de la réalisation des achats de matériels prévus cette année.
- La participation communautaire de 5 000 € au pôle touristique d'Iguerande, reconduite en 2019, est affectée à un autre article du budget principal.

2/ Subventions imputées sur le budget annexe « action sociale » (article 6574) :

Organismes bénéficiaires	Montant subvention 2019 accordée
Animation Jeunesse sous couvert de Brionnais Découvertes (CEJ)	17 600 €
Brionnais Découverte – Déficit animation jeunesse	3 600 €
ADMR Saint Christophe en Brionnais (portage des repas)	10 000 €
ABISE (Centre de Loisirs)	26 800 €
ABISE (Relais Assistantes Maternelles)	15 179 €
ABISE (Centre Social)	46 700 €
ABISE (Frais de fonctionnement siège « Les Pions »)	6 500 €
Resto du Cœur (Marcigny)	2 500 €
TOTAL subventions budget annexe « action sociale »	128 879 €

Demandes de subventions 2019 :

1/ Projet d'amélioration des installations du marché de St Christophe en Brionnais – subventions DETR et conseil régional

M. Jean-François PEGUET, vice-président et président de la commission « marché de Saint Christophe » rappelle au conseil communautaire que, lors de leur construction en 2009, les installations du marché au cadran ont été calibrées pour des ventes d'environ 700 à 800 bovins par semaine. Or, depuis quelques années, elles dépassent régulièrement les 1 000 animaux, avec des pics atteignant parfois les 1 400 bovins vendus. Le sous-dimensionnement des installations et équipements de vente devient problématique pour le marché.

Dans le même temps, les visites guidées du marché attirent elles-aussi toujours plus de groupes. Cela n'est pas sans causer quelques difficultés de fonctionnement, en particulier dans les espaces où les

professionnels et les touristes cohabitent, générant des tensions de plus en plus fréquentes. Une meilleure gestion des flux a été pensée pour résoudre ces problèmes.

Dans cette perspective, la Communauté de communes, propriétaire des installations du marché de Saint Christophe en Brionnais, envisage, en application de l'article 16 de la convention d'affermage, de réaliser différents travaux d'investissement pour améliorer le fonctionnement du marché :

- Couverture d'une zone de travail
- Amélioration du système de commercialisation
- Mise en place d'une installation WIFI sur l'ensemble du marché
- Séparation des flux touristiques et professionnels

Le Président indique que des subventions peuvent être obtenues auprès de l'Etat (DETR ou DSIL, le projet étant éligible au contrat de ruralité du Pays Charolais Brionnais), mais aussi de la région Bourgogne Franche Comté (au titre du programme « usages innovants du numérique »). Un emprunt complètera le plan de financement envisagé de la façon suivante :

Dépenses (montants HT) :

- Toiture parcs de stockage bovins / gestion des flux de circulation	90 000 €
- Amélioration du système de gestion des ventes (acquisition et installation du logiciel, achat smartphones vendeurs, matériels informatiques)	45 000 €
- Installation complète réseau WIFI	30 000 €
- Dépenses imprévues et diverses :	5 000 € HT
- Total prévisionnel dépenses :	170 000 € HT

Recettes :

- Etat – DETR ou DSIL contrat de ruralité (40%) :	68 000 €
- Fédération française des Marchés de Bétail Vif :	16 500 €
- Conseil Régional BFC (40% sur dépenses numériques, hors logiciel)	23 400 €
- Autofinancement CCSB (emprunt) :	62 100 €
- Total prévisionnel recettes :	170 000 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement pour l'amélioration des installations du marché de Saint Christophe en Brionnais,
- Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat (et du conseil régional de Bourgogne Franche Comté,

2/ Amélioration des installations de la déchetterie communautaire – subvention DETR :

Le président rappelle au Conseil que la déchetterie à Saint Julien de Jonzy fait régulièrement l'objet de vols et autres intrusions nocturnes. Chaque remise en état des installations endommagées (serrures, portail, bungalows des gardiens) engendre des dépenses supplémentaires sur le budget « ordures ménagères ». Mais, les éléments volés amputent également les recettes, puisqu'ils font partie des déchets faisant l'objet de reversement de la part des organismes agréés.

C'est pourquoi, pour sécuriser davantage le site, la collectivité souhaite y installer une vidéo surveillance et renforcer les protections des locaux de travail et de stockage par l'ajout de bardages rendant le forçage de leurs ouvertures plus difficile. S'ils ne permettront pas de supprimer la totalité

des vols, ces travaux peuvent néanmoins permettre de les réduire. La réalisation de ces sécurisations est prévue le plus rapidement possible au cours du premier semestre 2019.

Le Président informe le conseil communautaire qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019. Le plan de financement prévisionnel est établi de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Installation vidéoprotection	10 312,50 €	DETR - 35%	7 110,00 €
Sécurisation des locaux de stockage	10 000,00 €	Autofinancement CCCSB - 65%	13 202,50€
Total des dépenses	20 312,50 €	Total des recettes	20 312,50 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement ci-dessus pour la sécurisation des installations de la déchetterie communautaire située à Saint Julien de Jonzy,
- Autorise le Président à déposer une demande de subvention DETR 2019 auprès de l'Etat,

Plan d'actions 2019-2021 pour la réduction des tonnages OM :

En l'absence du président de la commission « OM/environnement » Daniel Vincent, excusé, le Président rappelle le travail et les propositions faites par cette commission, résumés dans un compte rendu du 14 mars 2019 transmis à chaque collectivité et développés ci-dessous.

Les tonnages OM collectés pour 2018 sur le territoire de la communauté de communes sont globalement stables pour la 3^{ème} année consécutive, à environ 960 tonnes, soit 185kg/hbt/an. Ce résultat est très bon en comparaison de ceux obtenus par les autres collectivités membres du SMEVOM. Mais cette stabilité montre qu'un « seuil » semble avoir été atteint compte tenu des prestations et équipements existants.

Or, les perspectives budgétaires des prochaines années font état d'une augmentation importante des coûts de traitement des OM, notamment sur la TGAP et sur le coût d'enfouissement (il ne restera qu'un seul centre à Granges à partir de 2020, celui de Torcy fermant ses portes fin 2019). La création d'une unité de traitement (0 déchets enfouis) à Autun par le SMEVOM, qui sera opérationnelle en 2020, permettra d'atténuer ces futures hausses.

Néanmoins, si les tonnages restent les mêmes qu'aujourd'hui, les dépenses de collecte et traitement des OM augmenteront de 60 000 € à l'horizon 2022.

C'est pourquoi, la commission environnement, en application des directives gouvernementales et des plans d'actions du SMEVOM, a formulé de nouvelles mesures pour diminuer fortement le tonnage des OM produites et collectées sur les 14 communes, et ce en vue de limiter au maximum l'impact de ces futures hausses sur le budget annexe « OM/environnement » des prochaines années.

Les mesures envisagées visent à inciter à davantage de tri et à changer certaines habitudes. Leur mise en place peut laisser espérer, en cas de résultats conformes aux attentes :

- une réduction des tonnages d'ici 2022 de 960 tonnes/an à 800 tonnes environ
- une bonne maîtrise des dépenses
- un impact limité sur le produit nécessaire à l'équilibre du budget (et donc le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aujourd'hui fixé à 10,39%).

Le président rappelle au Conseil qu'il est important de prendre des mesures dès maintenant, de façon à faire en sorte que les prochains budgets ne soient pas trop pénalisés par les hausses annoncées. Il est du devoir du présent conseil communautaire de préparer l'avenir. Il précise enfin que ces nouvelles actions ont été actées favorablement par le conseil des maires du 21/03/ 2019.

Le Président détaille les actions à mettre en œuvre :

- **Mise à disposition de conteneurs normalisés de 120 litres** pour les ménages des communes collectées, à l'heure actuelle, en porte à porte. Les ménages devront s'équiper de ces bacs normalisés, disponibles au prix de 25 €, d'ici le 01 septembre 2019. A cette date, les bacs non conformes et les sacs posés à même le sol ne seront plus collectés.
- **Suppression d'un maximum de bacs de 660 litres** et réexamen des emplacements pour ceux qui resteront. Cette quasi généralisation du ramassage en porte à porte avec conteneur normalisé de 120 l est prévue à partir du 2 janvier 2020. Elle n'aura aucune incidence sur le coût collecte.
- **Favoriser le tri des cartons** : des conteneurs spécifiques seront placés dans chaque commune et renforcer la communication sur le tri textile et chaussures même usagés (tout est recyclable à 100%).
- **Arrêter la collecte des biodéchets** produits par l'EHPAD de Semur en Brionnais. Les tonnages de biodéchets produits par l'EHPAD sont supérieurs au seuil légal de collecte autorisé en vigueur depuis le 1er janvier 2016, générant pour la collectivité des dépenses non négligeables. Un accompagnement de l'EHPAD sera nécessaire afin de lui permettre de trouver des solutions alternatives à l'arrêt de cette collecte.
- **Mise en œuvre du plan pluriannuel d'actions** pour les critères des barèmes de soutien de CITEO (anciennement Eco emballage) établi de 2019 à 2022 et finalisé avec le SMEVOM. Le suivi de ce plan permettra à la collectivité d'obtenir des aides financières plus importantes.

Il convient de noter que ces nouvelles actions complèteront celles déjà conduites depuis plusieurs années par la collectivité, notamment auprès des scolaires autour de l'environnement et dans chaque commune par des opérations collectives de ramassage des déchets.

A l'issue de cette présentation, les membres du Conseil échangent sur ces mesures :

- Certains délégués expriment leur scepticisme quant à l'efficacité de la suppression des bacs 660 litres remplacés par des bacs individuels, sur les tonnages produits par les ménages. Ceux qui ne trient pas aujourd'hui ne le feront pas plus demain, même si leur bac est plus petit. Le Président rappelle que l'entreprise de collecte ne ramasse pas les bacs ou sacs quand elle constate la présence de déchets inappropriés dans les poubelles.
- Il est souligné la nécessité de bien communiquer directement auprès des ménages et des communes, que ce soit pour le passage aux bacs individuels au 01/09/2019 pour les ménages des communes actuellement collectées en porte à porte, que pour la suppression des bacs de regroupement au 01/01/2020. Le président indique qu'une première information sur le passage à la conteneurisation individuelle dans les communes concernées au 01/01/2019 a été effectuée via le bulletin communautaire de décembre 2018 et les bulletins d'informations de chaque commune. L'entreprise Chamfray distribuera des flyers dans chaque foyer concerné fin avril. Une troisième communication sera réalisée d'ici l'été.
- L'étude des bacs à supprimer et les emplacements de ceux qui seront maintenus se fera au niveau de chaque commune (en liaison avec leurs concitoyens) et l'entreprise chargée de la collecte.

- Il est indiqué que les particuliers et les entreprises qui, à l'heure actuelle, ont des bacs 660 litres pourront les conserver au-delà du 01/09/2019 et ne seront pas concernés par la suppression des bacs de regroupement au 01/01/2020. De même, en cas de situations particulières, des ménages pourront être équipés temporairement d'un bac 660 litres (sur demande adressée à la CC).
- Des communes souhaitent grouper les commandes de bacs individuels : cela sera possible.

Suite à ces discussions, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place de ces actions de maîtrise des tonnages d'ordures ménagères.

La nouvelle convention EcoDDS pour la collecte des déchets diffus spécifiques est approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Protocole Habiter Mieux :

Le Conseil est informé que de nombreux ménages du territoire sont éligibles aux aides de l'ANAH, en faveur de l'amélioration énergétique des logements. C'est pourquoi, afin de les accompagner dans le financement de leurs travaux, le Président propose que la communauté de communes contribue à la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux Sérénité » en signant, pour cette année avec l'ANAH, un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Dans le cadre de ce protocole, la Communauté de communes s'engage à :

- mobiliser des moyens humains et financiers correspondants aux objectifs qu'elle s'est fixés
- à coordonner ses actions avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires du dispositif « Habiter Mieux Sérénité »
- communiquer sur le dispositif « Habiter Mieux Sérénité »
- identifier et accompagner les ménages les plus modestes de son territoire à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement.
- aider financièrement 15 propriétaires occupants éligibles au programme « Habiter Mieux Sérénité »
- accorder dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux Sérénité » une aide aux travaux de 500€ par ménage bénéficiant du programme.

Suite à cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de conclure avec l'ANAH 71 le « protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés ».

Informations diverses :

- André MAMESSIER informe l'assemblée de la réunion du Syndicat intercantonal d'amélioration de l'habitat du 04 avril 2019. Il a notamment été convenu de réaliser en 2019 les études pré-opérationnelles permettant de lancer une future OPAH d'ici l'année prochaine. En effet, même si les résultats des 3 précédentes OPAH sont bons, il existe encore un potentiel important de ménages éligibles aux aides de l'ANAH. L'amélioration de l'efficacité énergétique et logements et leur adaptation au vieillissement et au handicap sont des enjeux forts et identifiés dans le PADD du PLUI en vue de permettre l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire et maintenir celles qui y vivent à l'heure actuelle.
- Les prochaines réunions du conseil communautaire auront lieu le 13/05 (à Semur en Brionnais) et le 01 juillet (à Sarry).

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

En complément des points relatifs à la commission « environnement » inscrits à l'ordre du jour, Daniel VINCENT, excusé, demande d'indiquer également au Conseil que :

- une formation compostage aura lieu le samedi 27 avril en matinée au siège de la Communauté de communes.
- Les opérations de nettoyage de sites seront reconduites cette année encore en matinée du dernier samedi du juin, soit le samedi 29 juin 2019.

COMMISSION TOURISME :

Isabelle LAGOUTTE fait un rapide compte-rendu de la réunion du 12/03, commune à la commission agriculture pour envisager le devenir du travail sur le petit patrimoine. Un courrier a été adressé à tous les Maires de la CC, pour les inciter à entretenir le petit patrimoine public et inciter, par la même, les propriétaires privés à en faire autant. Elle indique également que les fiches de préconisation d'entretien et restauration seront publiées prochainement par la CC.

Un journaliste du magazine « Détours en France » sera accueilli par l'ADT et le Pays du 15 au 17 avril. Il passera 2 jours sur le territoire de la Communauté de communes à découvrir le patrimoine roman et l'élevage bovin.

Une réunion a eu lieu courant mars au sujet du canal de Roanne à Digoin, pour envisager le fonctionnement des écluses en période estivale (financé jusqu'à l'an dernier par l'Entente Interdépartementale, dissoute au 31/12/2018). A l'issue de cette réunion, il a été convenu que cette action sera reprise par l'association du Canal de Roanne à Digoin, avec un co-financement de VNF (pour 1/3 des dépenses), des Conseils départementaux (pour 1/3) et des 6 EPCI mouillés par le canal (pour 1/3). Une somme de 1 900 € a ainsi été inscrite au budget général 2019 de la CC.

Isabelle LAGOUTTE fait part de :

- sa rencontre avec un photographe local, qui a proposé de faire des photos des villages et du territoire.
- l'organisation d'une prochaine réunion entre Brionnais Découvertes et les prestataires touristiques de la CC.

COMMISSION ACTION SOCIALE :

François BACIAK rappelle l'assemblée générale de l'association ABISE, le 12/04 et incite les Maires et délégués à y assister en nombre, afin de montrer l'attachement de la collectivité aux actions de cette association, qui joue un rôle très important dans l'animation du territoire.

Il indique qu'un effort substantiel a été consenti pour ABISE dans le budget 2019 de l'action sociale, avec l'augmentation de 8 000 € de l'aide versée au titre du Centre social. Cela permettra à l'association de trouver des solutions aux soucis de personnel qu'elle rencontre depuis quelques mois en recrutant une conseillère en économie sociale et familiale et en pérennisant un emploi aidé. Ces personnels sont nécessaires à la poursuite des animations famille et à une bonne prise en charge des demandeurs, mais aussi au maintien de l'agrément du Centre social et donc des subventions de fonctionnement versées par la CAF.

Il informe enfin le Conseil que le relais Assistants Maternels a créé une nouvelle activité : « atelier poussettes », inspirée de la méthode d'apprentissage Montessori.

COMMISSION AGRICULTURE :

Pierre DURIAU fait part du bilan d'activité 2018 au SYMISOA, transmis à chaque commune et à la CC. Il indique que la formation « cimetière sans pesticides » a compté 19 personnes. Une nouvelle session peut éventuellement être organisée sur le territoire si la CC et les communes sont intéressées. C. DESCHAVANNES se propose de venir en réunion de conseil communautaire pour sensibiliser les communes sur le sujet

Côté travaux, l'étude de la digue à Charlieu a été attribué à la société ISL de Lyon pour un coût de 66 180 €.

Pierre DURIAU informe que le permis tronçonneuse n'est pas obligatoire pour les agents, mais il est fortement conseillé qu'ils suivent une formation s'ils en utilisent une dans le cadre de leurs missions professionnelles.

COMMISSION MARCHE AUX BESTIAUX :

Jean-François PEGUET indique au conseil les chiffres de fréquentation du marché pour 2018 : fréquentation en hausse de 9% au cadran mais en baisse de 8% pour les bovins de boucherie, soit au final une hausse de 6% sur l'ensemble du marché. Ces chiffres devraient permettre de placer le marché de Saint Christophe au 1^{er} rang français des marchés gros bovins.

Le niveau global des ventes est de 85%, mais avec des cours très faibles en 2018. Le bilan financier 2018 du marché est positif.

Les 3 premiers mois de 2019 sont marqués par des apports très importants en nombre (+5% par rapport à 2018), une stabilité du pourcentage de ventes (85%) et des cours en hausse. M. Pierre LAGOUTTE prendra ses fonctions au poste de directeur du marché début mai.

Robert BAJARD demande où en est le dossier de la dette de M. CHARVEYRON. M. MAMESSIER espère une finalisation du dossier dans les prochaines semaines.

COMMISSION PLUI :

David CORDEIRO informe le Conseil que les travaux se poursuivent en vue de l'arrêt projet, prévu le 13/05. Trois réunions ont eu lieu ces dernières semaines, sur le zonage et l'évaluation environnementale. Une réunion est également prévue avec les Personnes Publiques Associées le 11 avril. Des zonages ont dû être repris suite aux remarques de la DDT, mais la finalisation des cartes par les communes est proche. Des OAP sectorielles seront aussi rédigées dans plusieurs communes, à la demande la DDT, afin d'organiser l'urbanisation de certaines zones à proximité des centres bourgs. Des Maires regrettent que les remarques de la DDT arrivent si tardivement.

Une première version rédigée du règlement devrait être transmise début de semaine prochaine – il conviendra de la relire attentivement (même conseil sur les OAP sectorielles).

En réponse au courriel du référent PLUI de Ligny-en-Brionnais et aux interrogations de plusieurs maires, David CORDEIRO explique qu'il n'a jamais été question de ne plus associer les référents PLUI. Les réunions des dernières semaines avaient pour objectif de finaliser les travaux de zonage menés au sein de chaque commune. Certes, des ajustements ont dû être apportés à la demande de la DDT. Ils ont été vus dans chaque commune. La présence des référents lors de ces réunions n'était pas nécessaire puisqu'elles ne portaient pas sur le fond des choses. Les référents seront associés à l'examen des observations des PPA et de la population, à la suite de l'enquête publique.

David CORDEIRO remercie une nouvelle fois toutes les communes, Maires, référents, conseillers, pour leur implication dans ce projet. Tout est mis en œuvre pour adopter le PLUI début décembre.

INFORMATIONS DES COMMUNES :

IGUERANDE : Isabelle LAGOUTTE indique que 650 enfants des écoles seront réunis au stade d'Iguerande pour une journée sportive.

LIGNY-EN-BRIONNAIS : un appartement T4 sera à louer prochainement.

MAILLY : la numérotation des rues se poursuit (fin prévue d'ici la fin de l'année). Les travaux de sauvegarde de l'église commenceront début mai.

SAINT BONNET DE CRAY : les travaux de réhabilitation de la cure débutent cette semaine et dureront 11 mois. 2 logements y seront créés

SAINT DIDIER EN BRIONNAIS : le pont est réouvert depuis la mi-mars. La numérotation sera achevée fin octobre.

SEMUR EN BRIONNAIS : M. BACIAK indique qu'il a reçu un courrier de la Sous-Préfecture à venir récupérer les cartes électorales. Il s'en étonne puisque toutes les autres communes les ont reçues par voie postale.

VARENNE L'ARCONCE : passage de voitures anciennes sur la commune le 01/05 dans le cadre du Tour Auto Optic 2000.

La séance est levée à 23h10.

ALAMARTINE Jean-Marc	AUCAGNE Renée	AUVOLAT Pierre
BACIAK François	BAJARD Robert	BARATHON Brigitte
BAYON Robert	BLANCHARD Jacques	BURLLOT Jean-Claude
CHERVIER Bernard	CORDEIRO David	CORNELOUP Philippe
DURIAU Pierre	DURIX Agnès Excusée	FEUILLAND Jean-Louis Excusé
GAGET Claire	HAYE Marie-Laure Excusée	LAGOUTTE Isabelle
LAMOTTE Jean-Paul	LAROCHE Louis	LIEVRE Sandrine
MAMESSIER André	MARTIN Jean-Charles	MATHIEU Georges
MOLIERE Henri	MORIN Jean	NEYRAND Anne
PEGUET Jean-François	REMILLER Yann	RICHARD Jean-Paul
ROBIN Christophe	VERNAY Charles	VINCENT Daniel Excusé

